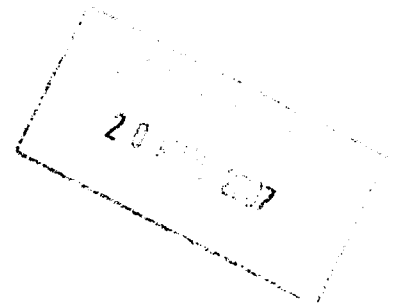


Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux



Colmar, le

ARRETE **2007 - 00284** DSOL
du - 01/07/2007

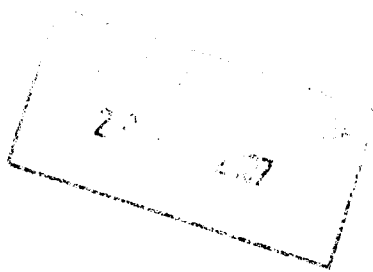
portant fixation des tarifs horaires 2007 du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes adultes âgées et handicapées de l'Association TANDEM SERVICES

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU l'arrêté en cours de signature portant habilitation de l'Association TANDEM SERVICES, intervenant au titre de l'aide a domicile auprès de personnes âgées et handicapées, à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services ;



ARRETE

Article 1 -

Les tarifs horaires des prestations d'aide ménagère pour personnes âgées et handicapées effectuées par l'Association « Tandem Services » sise 18, rue de la Gare à Lutterbach, sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2007, au niveau des tarifs horaires proposés par l'association, dans la limite du tarif horaire de remboursement fixé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) pour la prestation aide ménagère (soit, à titre indicatif pour 2006, 17,18 € en semaine et 19,85 € le week-end).

Les tarifs de référence CNAV de la prestation aide ménagère fixés peuvent être revalorisés.

Article 2 -

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale à Nancy dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

Article 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'association et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DEPT. DE LA MOSELLE
ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
20 MAR. 2007
23 MAR. 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Monsieur le Directeur Général des Services
en charge de la Tarification


Sophie LINTINGER

LE PRÉSIDENT
